

LYON 9E

4 500 habitants bientôt évacués pour retirer une bombe alliée

L'opération devrait être conduite le dimanche 7 mars, au matin. Par précaution, les environs du 15 de la rue Transversale à Vaise, où le projectile de la Seconde Guerre mondiale a été découvert cet automne, seront évacués.

Il va falloir neutraliser son système d'amorçage avant de la déplacer. Cette bombe date de la Seconde Guerre mondiale et a été vraisemblablement lâchée par l'aviation américaine ou anglaise. L'engin, qui pèse plusieurs centaines de kg, a été découvert le 30 septembre, au cours d'un chantier de construction d'une résidence étudiante, à Lyon 9^e. Après sa mise au jour, le projectile avait été sécurisé et enseveli profondément et les travaux interrompus.

Les équipes de déminage devraient mener l'opération le dimanche 7 mars, au matin. L'intervention avait été reportée en raison du deuxième confinement. Le nouveau calendrier reste soumis à



La bombe d'aviation avait été découverte sur un chantier de construction d'une résidence étudiante, le 30 septembre. Photo d'archives Progrès/DR

l'évolution de la situation sanitaire. Par précaution, les environs du 15 de la rue Transversale, où la découverte a été faite, seront évacués. Près de 3 000 foyers de Vaise, soit environ 4 500 personnes, sont concernés par la mesure, selon la mairie d'arrondissement. Porte-à-porte, courriers et appels automatisés permettent de recenser plus précisément les riverains. Un formulaire peut être complété en ligne jusqu'au 1^{er} mars, notamment pour préciser si une prise en charge est nécessaire.

Des gymnases seront ouverts

Quatre gymnases et une salle de Lyon 9^e accueilleront ceux qui en feront la demande. Cela devrait probablement concerner entre 150 et 220 habitants, chiffre la mairie du 9^e. Le transport sur place pourra être assuré. La centaine de résidents d'un foyer d'accueil médicalisé de personnes handicapées sera accueillie sur un autre site.

La coordination de cette intervention d'ampleur est assurée par la ville de Lyon et la préfecture, en

association avec la mairie du 9^e. « Les moyens mis en œuvre pour la sécurité, l'évacuation, ainsi que la prise en charge des habitants » seront détaillés la semaine prochaine, annonce la préfecture. La découverte d'une bombe d'aviation sur un chantier lyonnais n'a rien de surprenant. Plus de 1 500 projectiles étaient tombés sur la ville dans la matinée du 26 mai 1944. La gare de Vaise avait essuyé près de 250 tonnes de bombes explosives et de nombreux vestiges sont encore présents dans les sous-sols du secteur.

Ces dernières années, d'autres évacuations pour désamorcer une bombe d'aviation de la Seconde Guerre mondiale ont été menées dans la métropole lyonnaise. En juillet 2017, 273 familles de Vénissieux avaient été priées de quitter leur logement. Dans la même ville, à l'été 2015, deux bombes américaines avaient été découvertes, coup sur coup, sur un même chantier, nécessitant là aussi un périmètre d'évacuation à chacun des désamorçages.

J. M.

LYON

Manif et dents cassées : le procès des policiers renvoyé dans la confusion

Deux policiers devaient être jugés ce mardi 23 février par le tribunal correctionnel de Lyon pour des « violences volontaires » à l'encontre d'Arthur Naciri en marge d'une manifestation en décembre 2019. Un supplément d'information a été demandé par leur avocat après la diffusion de photos et de vidéos en début d'audience.

Les images figuraient dans la procédure sous forme de captures d'écran de qualité médiocre. Deux vidéos ont été visionnées ce mardi en début d'audience par le tribunal. Elles montrent l'arrivée de la manifestation contre la réforme des retraites place Bellecour, à Lyon, ce 10 décembre 2019. On aperçoit Arthur qui marche entre syndicalistes et forces de l'ordre, puis quelques secondes après, le moment où il est violemment pris à partie, sans raison apparente, par des policiers. Après la diffusion dans la presse de photographies prises par un témoin sur lesquelles on voyait Arthur le visage ensanglanté, plusieurs dents cassées, une enquête avait été menée par l'IGPN. Le rapport de la police des polices concluait à la mise en cause de deux policiers de la brigade anticriminalité, l'un étant soupçonné d'avoir porté le coup à la



Au premier plan Arthur Naciri, soutenu par ses parents et proches ; au second plan, les deux policiers mis en cause, soutenus par plusieurs collègues, dont des cadres de la police lyonnaise. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

mâchoire, l'autre de s'en être pris initialement au manifestant. Parce qu'il a passé des jours et des nuits à analyser toutes les photos et vidéos, le père d'Arthur a fini par isoler le moment où le coup est porté. Deux images ont ainsi été extraites, zoomées et diffusées dans la salle d'audience. « On distingue le bout du bâton dans la bouche de mon client », a mis en

avant M^e Thomas Fourrey. Selon lui, d'après cette image, ce n'est pas le policier désigné par l'IGPN qui a porté le coup à la mâchoire, mais le second prévenu.

Un troisième policier en cause ?

« J'ai vu cette vidéo des centaines de fois. Je n'ai pas vu ce bâton », a insisté ce M^e Laurent-

Franck Liénard, conseil des deux policiers. Il a demandé un supplément d'information avec expertise des images et expertise médicale des blessures de la victime. L'avocat spécialisé dans la défense des forces de l'ordre écarte la responsabilité de ses clients dans l'agression d'Arthur : « Il a pris un coup illégitime mais ce ne sont pas ces deux-là [...] Eux disent : il y a un policier qui a tapé M. Naciri et qui se tait. »

Après une longue suspension d'audience, le tribunal a fait droit à la demande de supplément d'information. Des expertises médico-légales et des images seront réalisées afin de retracer le déroulement précis de la scène. Le procès des deux policiers qui devait initialement avoir lieu en décembre a été une nouvelle fois reporté. L'affaire sera jugée le 28 septembre.

« Il m'est insupportable d'entendre cette décision », a dit la victime avant de quitter la salle. « J'estimais qu'on pouvait très bien débattre, le tribunal a considéré qu'il n'avait pas les moyens pour le faire. On se retrouvera dans sept mois. Le dossier ne va pas changer. Les deux principaux mis en cause sont là. Personne ne va sortir du chapeau », a assuré M^e Fourrey.

A.-L. WYNAR